



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 mai 2026, le conseil a adopté par résolution les règlements suivants :

Règlement numéro 2026-171-1 modifiant le règlement 2026-171 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026.

Règlement 2022-145-3 modifiant le règlement 2022-145 relatif aux nuisances.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 601 chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 20^e jour de mai 2026

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 20^e jour du mois de mai deux mille vingt-six.

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière